Référence : P\_REF

Version : P\_REVISION

Page 1 sur 2



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

## **DESIGNATION**

L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU désigne un organisme de formation, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 52490417449, dont le siège social est situé au 1 rue des Récollets – 49700 DOUE EN ANJOU. L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU met en place et dispense des formations collectives inter-entreprises, intra-entreprises, en présentiel sur l'ensemble du territoire national.

#### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à **L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU**. Toute commande de formation auprès de **L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU** implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat à l'exception des conditions générales d'utilisation des financeurs (OPCO, opérateurs de compétences ...).

#### **CONTRACTUALISATION ET ATTESTATION**

Pour chaque formation, **L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU** s'engage à fournir une convention de formation au client « personne morale » et un contrat de formation au client « personne physique ». Ce dernier est tenu de retourner à **L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU** un exemplaire daté et signé.

Pendant la formation, une fiche d'émargement devra être signée.

À la fin de la formation, une attestation de présence ou d'assiduité et une attestation de formation seront fournies. Si la formation a été prise en charge par un organisme financeur, un certificat de réalisation sera fourni.

## **DELAI DE RETRACTATION**

Conformément aux articles L. 221-3, L. 221-18, ainsi que l'article liminaire du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'il le définit dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendue aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande, via le formulaire prévu à cet effet.

L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour leurs achats dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU est informé de la décision de rétractation pour les ventes de services.

#### CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

Annulation ou report à l'initiative du client :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse :

#### assistante-formation@fondation-sjd.fr

En cas d'annulation entre 3 et 10 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur des dépenses déjà effectuées, sur justificatifs, pour l'organisation de la prestation de formation.

En cas d'annulation moins de 2 jours calendaires avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 30% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Ape 8559A

🖊 Annulation à l'initiative de l'organisme de formation :

Le prestataire se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue.

Dans ce cas, l'organisme de formation en informe le client par mail et rembourse le paiement effectué, sans autre indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

# REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Quel que soit le type de la formation, le client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire, sur demande écrite avant le début de la formation.

## **PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer selon les modalités prévues dans la convention ou le contrat de formation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

#### PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant le démarrage de

Dans le cas où l'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

A la fin de la formation, un certificat de réalisation sera fourni.

# PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de l'organisme. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation ainsi que pour produire tous les documents en lien avec la formation. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et le règlement général de protection des données du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre L'Institut de formation SAINT JEAN DE DIEU et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

# INSTITUT DE FORMATION SAINT JEAN DE DIEU (IFSJD)

Ape 8559A